



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023**

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

**Absents excusés :**

Sana CHENET-CHELDA – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF

**Pouvoirs :**

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU  
Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES  
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Amandine LOUIS

**Secrétaire de séance :** Martine AIMÉ

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3

Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

**43/23 – ATTRIBUTION DE DICTIONNAIRES ET CLÉS USB AUX ÉLÈVES DE CM2**

Chaque année, en septembre, la commune de Semoy remet, aux élèves de CM2, un dictionnaire afin qu'ils l'utilisent et se l'approprient tout au long de l'année.

Chaque année, en juin, la commune de Semoy attribue une clé USB avec le logo de la ville, aux élèves de CM2 qui entrent en 6<sup>e</sup>.

Ainsi, en juin 2023, 40 élèves quitteront l'école élémentaire et 31 élèves (prévisionnel) recevront un dictionnaire en septembre 2023.

Le montant de la ligne budgétaire 2023 de 1180 € relatifs à cet achat devra être imputé sur la ligne budgétaire 65132 « Prix ».

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances/ressources humaines du 03 avril 2023.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER la dépense de 1 180 €uros sur la ligne budgétaire 65132 «Prix » au budget communal 2023**

Fait à Semoy, le 23 mai 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE  
Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIMÉ  
Conseillère municipale

Envoi et réception en préfecture le : **26 MAI 2023**

Publication numérique le : **26 MAI 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification